

LA LOI BICHET SUR LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE, 70 ANS APRÈS

Avec le **concours** des Éditions **LEXTENSO**, de la Revue **LAMY** « **DROIT de l'IMMATÉRIEL** », de **LA SEMAINE JURIDIQUE** Édition **GÉNÉRALE** et **DROIT des AFFAIRES**, de la Revue **COMMUNICATION COMMERCE ÉLECTRONIQUE** (LEXIS-NEXIS), des **PETITES AFFICHES**, des **AFFICHES PARISIENNES**, de la Revue **LEGIPRESSE** et des étudiants du Master Droit de la Communication

Renseignements pratiques

Lieu : Université Paris II, Panthéon-Assas
12, Place du Panthéon, 75005 Paris

Salle des Conseils (2^{ème} étage) pour la matinée
Salle 4 (1^{er} étage) pour l'après-midi

Transports : Luxembourg (RER B) ; Maubert-Mutualité (métro) ;
parking public (rue Soufflot)

Inscriptions

Avant le 17 février 2017

Contacts

Nathalie CÉRIANI, Sophie GESRET
Télécopie : 01 44 41 56 55
Courriel : sophie.rose.gesret@gmail.com
nathalie.ceriani@u-paris2

Pour les **attestations de présence**, s'adresser par courriel à :
sophie.rose.gesret@gmail.com

Colloque validé pour la formation continue obligatoire des avocats

LE NOMBRE DE PLACES ÉTANT LIMITÉ, nous vous remercions de répondre à **réception** de ce message



JOURNÉE D'ÉTUDE

Université Paris II, Panthéon-Assas

Master II, Droit de la communication – Institut français de Presse

Mardi 21 février 2017

LA LOI BICHET SUR LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE, 70 ANS APRÈS

Salle des Conseils – 2^{ème} étage (matin)
Salle 4 – 1^{er} étage (après-midi)
Université Paris II, Panthéon-Assas
12, place du Panthéon, 75005 Paris

Avec la collaboration de

lextenso éditions

LA LOI BICHET SUR LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE, 70 ANS APRÈS

MATINÉE

Sous la présidence de Camille Broyelle,
Professeur à l'Université Paris II, Panthéon-Assas

9 heures 30 : **Accueil des participants**

9 heures 45 : **Début des travaux**

Ouverture de la journée

par **Catherine MORIN-DESAILLY**, Présidente de la Commission de la culture, de la communication et de l'éducation du Sénat

Historique de la loi Bichet

par **Jean-Yves MOLLIER**, Professeur à l'Université de Versailles, St Quentin-en-Yvelines (UVSQ)

Les principes de la loi Bichet

par **Agnès GRANCHET**, Maître de conférences à l'Université Paris II, Panthéon-Assas, Institut Français de Presse

L'originalité de la régulation en matière de distribution de la presse

par **Éléonore CADOU**, Maître de conférences à l'Université de La Réunion

L'articulation entre l'Autorité de régulation de la distribution de la presse et l'Autorité de la concurrence

par **Benoît DELAUNAY**, Professeur à l'Université Paris II, Panthéon-Assas

Débat avec la salle

12 heures 30 : **Clôture de la matinée (déjeuner libre)**

LA LOI BICHET SUR LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE, 70 ANS APRÈS

APRÈS-MIDI

Sous la présidence de Jérôme Passa,
Professeur à l'Université Paris II, Panthéon-Assas

14 heures 15 : **Reprise des travaux**

La loi Bichet dans un marché en déclin

par **Patrick LE FLOCH**, Maître de conférences à Sciences Po Rennes

Table ronde animée par **Laurence FRANCESCHINI**, Conseiller d'État, avec :

Martin AJDARI, Directeur général de la Direction générale des médias et des industries culturelles

Jean-Pierre ROGER, Président du Conseil supérieur des messageries de presse

Gérard PLUYETTE, Président de l'Autorité de régulation de la distribution de la presse

Anne-Marie COUDERC, Présidente de Presstalis

José FERREIRA, Président du Conseil d'administration des Messageries lyonnaises de presse

Francis MOREL, Président du Syndicat de la Presse quotidienne nationale, PDG du Groupe Les Echos, Le Parisien/ Aujourd'hui en France

Débat avec la salle

Conclusion

par **Audrey AZOULAY**, Ministre de la culture (*)

17 heures 30 : **Fin des travaux**

(*) sous réserve de confirmation